



Communiqué de presse

La Grande Loge Féminine de France pour une journée nationale de la Laïcité en commémoration du 9 décembre 1905

Les franc-maçonnes de la Grande Loge Féminine de France sont attachées au principe de Laïcité, fondement de la République Française.

Dans sa déclaration de principes la Grande Loge Féminine de France proclame :

«... Sa fidélité à la Patrie, ainsi que son indéfectible attachement aux principes de Liberté, de Tolérance, de Laïcité, de respect des autres et de soi-même.

Elle proclame en outre son refus de toute discrimination, haine, violence, contre une personne ou un groupe de personnes, en prétextant de leur origine, appartenance à une ethnie, à une religion déterminée »

LIBERTE : la Laïcité assure la liberté de conscience, de pensée et d'expression. Elle est une clef pour l'émancipation des femmes.

EGALITE : la Laïcité garantit à toutes et à tous les mêmes droits, qu'ils soient athées, agnostiques ou croyants.

FRATERNITE : la Laïcité reconnaît notre qualité d'êtres humains quelles que soient nos différences et nos origines, nous considérant comme sœurs et frères en humanité.

Nous, franc-maçonnes de la Grande Loge Féminine de France, renouvelons notre demande aux Représentants de la Nation de faire du 9 décembre « LA JOURNÉE DE LA LAÏCITE » afin qu'elle soit reconnue, respectée, sur l'ensemble du territoire national, sans exception.

Nous franc-maçonnes de la Grande Loge Féminine de France insistons sur l'importance que revêt la Laïcité et sommes résolues à la promouvoir et à la défendre sans relâche, en France, en Europe et au delà.

La Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de France

Catherine JEANNIN-NALTET

La Commission Nationale de la Laïcité de la G.L.F.F.